



Harcèlement moral ou?

Par **picpus**, le **31/01/2019** à **13:31**

Bonour,

Je travaille dans une collectivité. Je me trouve face à un problème majeur pour travailler correctement. Je suis DGA support . Je dois travailler avec un collaborateur qui n'est pas dans ma direction et qui est hiérarchiquement au dessous de moi.

Ce dernier ne répond jamais à mes demandes, ou répond à côté de manière assez agressive, et ce de manière récurrente, ne prend pas en compte mes dossiers et trouve toujours un prétexte fallacieux. M'a agressé verbalement sans aucune raison

dixit son supérieur : je ne peux rien faire car sinon il se met en arrêt maladie...

D'où ma question en titre

Avec mes remerciements

Par **P.M.**, le **31/01/2019** à **14:12**

Bonjour,

Il semble difficile de caractériser l'attitude de votre collègue car déjà il n'aurait sans doute pas la même version...

Ce n'est pas lui qui peut se mettre en maladié mais c'est sur prescription du médecin traitant si son état de santé le justifie...